



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL
DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-neuf heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de Mme. Mireille FIGEAC, Présidente.

Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.

Date de convocation : 3 juillet 2020.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, AUBRY Richard, BESSIÈRES Rosette, BONAFOUS Jérôme, CABANEL Alexandre, CHASSAIN Véronique, COURNAC Jean-Marie, DHIEUX Christine, DOLS François, FIGEAC Mireille, FRENCH Rachel, GOMEZ Nadège, LAVERGNE Christian, LAVERGNE Yves, MÉLINE Philippe, PÉRIÉ Pascal, PEYRIÉ Sabine, PUGNET Didier, ROUX Jacques, SÉGOL Pierre, THEULET Guy, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents : PUYO Ingrid ; RIGAL Philippe (pouvoir à L. ALAZARD),

Assistait également à la séance, sans voix délibérative : FAURIE Jean-Claude (suppléant).

M. BONAFOUS a été élue secrétaire de séance.

I. INFORMATION DU CONSEIL

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

La Présidente porte à la connaissance du conseil la liste des marchés à procédure adaptée passés par l'ancien Président dans le cadre des délégations qui lui avaient été données par délibérations n°14.2404.01 du 24 avril 2014 et n°15.1712.01 du 17 décembre 2016 et qui le chargeaient, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Pour mémoire : les marchés supérieurs à 90 000 € HT sont examinés par la commission des marchés

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
Marché de travaux de voirie 2020	Groupement Marcouly (Puy L'Evêque) / Devaud TP (Brive)	328 444,50
<i>Aménagement des ateliers techniques (ZA Montcléra) :</i>		
Maîtrise d'œuvre	Jean-Michel JARRIGE (Catus)	29 400,00
Coordonnateur sécurité	A2C (Gourdon)	2 713,33
Avis appel d'offres TRAVAUX	la Dépêche du Midi	478,56
Lot 1 VRD	Loubières et cie (Gourdon)	169 508,33

Lot 2 Gros Œuvre	Sté Moulène (Lavercantière)	140 179,26
Lot 3 Bardage Métallique	Métal fer Créations (Fontanes)	101 664,77
Lot 4 Menuiserie Alu	Ets Trivis (L'Hospitalet)	28 736,00
Lot 4 bis Portes sectionnelles	Brondel Christian (Montcléra)	36 530,00
Lot 5 Menuiserie Bois	Menuis Delnaud (Rocamadour)	11 107,66
Lot 6 Plâtrerie	Descouls (82 Cazes-Mondenard)	27 022,14
Lot 7 Plomberie chauffage	Grinfan (24 St Martial de Nabirat)	14 710,00
Lot 8 Electricité	Sarl LJS (Gramat)	27 416,58
Lot 9 Carrelage	Ets Brel (24 Sarlat)	9 394,50
Lot 10 Serrurerie	Eurl Maizia (Puy L'Évêque)	10 948,00
Lot 11 Peintures	Sarl Tévenart (Trespoux Rassiels)	7 689,52
<i>Aménagement de l'espace accueil de l'Office de tourisme à Salviac :</i>		
Vitrine extérieure	UGAP	226,00
Matériel électrique	Malrieu (46 Gourdon)	1 435,29
Matériaux aménagement	Chausson (46 Salviac)	3 798,43
Matériaux aménagement	Bricomarché (46 Gourdon)	730,47
Peinture	Pigmalia (46 Gourdon)	281,58
Portes + peinture	Weldom (46 Cahors)	339,22
<i>Aménagement de l'accueil (accessibilité) et bureaux au rez-de-chaussée du siège :</i>		
Matériaux aménagement de la cour	Chausson (46 Salviac)	2 026,26
Mobilier (bureau + banque d'accueil + 5 armoires)	UGAP	2 649,90
Matériel électrique	Malrieu (46 Gourdon)	412,34
Peinture	Pigmalia (46 Gourdon)	326,10
Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un hôtel d'entreprises	Jean-Michel JARRIGE (Catus)	22 750,00
Sécurisation de la poutre de face à l'Arsenic	Clément et Fils (34 Juvignac)	3 200,00
Etude de sols pour la Maison de la nature	Optisol (24 Montpon Ménéstérol)	3 077,90
Achat d'un compresseur pour l'équipe technique	Lot Affûtage (46 Cazals)	597,00
Division bornage (terrain Abbaye Nouvelle)	Agefaur (46 Gourdon)	472,00

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION A LA PRÉSIDENTE :

La Présidente rappelle la délibération n° 20.1806.01 du 18 juin 2020 qui la charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Elle donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
Marché de fournitures de matériaux de voirie	Lot 1 (Grave émulsion, maximum annuel : 260)	52,60 € la tonne livrée de GE 47,60 € la tonne emportée de GE

2020/2021	tonnes) : sté Marcouly	54,50 € la tonne livrée de GE enrichie 49,50 € la tonne emportée de GE enrichie
	Lot 2 (Gravillons 4/6,3, maximum annuel : 2 500 tonnes) : sté Devaud TP	22 € la tonne livrée de gravillons
	Lot 3 (graves 0/20 et 0/63, maximum annuel 1 500 tonnes) : SAS Rescanières /carrière de Salviac	10,30 € la tonne livrée de 0/20 7,60 € la tonne emportée de 0/20 8,70 € la tonne livrée de 0/63 6,00 € la tonne emportée de 0/63
Réparation camion Iveco	Freinage 46	2 554,11 €

II. DÉLIBÉRATIONS

N°20.0907.01 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE L'ACIR COMPOSTELLE

La Présidente rappelle que la Communauté de communes est adhérente à l'Association de Coopération Interrégionale des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (ACIR Compostelle) et qu'il convient de désigner un délégué.

Elle précise qu'après renseignements pris auprès de l'association, il s'agit de désigner un délégué élu de la communauté de communes ; elle précise également que cela n'empêche aucunement tout spécialiste ou expert en la matière, du territoire de la communauté de communes, d'être membre de l'association par ailleurs.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité : Véronique CHASSAIN en qualité de déléguée auprès de l'Association de Coopération Interrégionale des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle ACIR Compostelle.

- MÊME SÉANCE -

N°20.0907.02 - PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACTe) - TARIFS DES SPECTACLES

La Présidente propose au conseil de fixer les tarifs des spectacles qui vont être diffusés dans le cadre du Programme artistique et culturel de Territoire (PACTe), porté par la Communauté de communes, en prenant en compte les pratiques locales des associations constatées dans ce domaine, et compte tenu de l'avis favorable du Bureau en sa qualité de Commission finances.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Considérant la nécessité d'une tarification adaptée pour permettre l'accès au plus grand nombre,
Considérant l'importance de valoriser le bénévolat au sein des associations culturelles du territoire,

- Fixe les tarifs comme suit :

Spectacles Tout public	
Plein tarif	15 €
Tarif réduits	
<i>Adhérents asso cult, étudiants, chômeurs, minima sociaux</i>	10 €
<i>Tarif jeunes 10-18 ans</i>	5 €
<i>Tarif enfants - de 10 ans</i>	gratuit

Spectacles Jeunes publics (hors temps scolaire)	
JP Tarif unique adulte / accompagnant	8 €
JP Tarif jeunes 5 -18 ans	3 €
JP Tarif enfants - de 5 ans	gratuit

Spectacles Jeunes publics (représentations scolaires)	
JP Tarif accompagnant (enseignant, éducateur)	gratuit
JP Tarif élèves de la CC	3 €
JP Tarif élèves hors CC	4 €

- Valide le principe d'une carte PACTe pour les adhérents des associations subventionnées au titre de la compétence Culture ;
- Valide le principe, selon les spectacles, d'une dizaine d'invitations gratuites pour des publics ciblés, afin de faire découvrir la programmation et de développer la fréquentation de la salle ;
- Valide le principe des partenariats avec les autres salles de spectacle par échange de bon procédé, notamment en matière de communication réciproque, et donne pouvoir à la Présidente ou son représentant pour la signature des conventions ou adhésions nécessaires.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0907.03 - ADHÉSION AU RÉSEAU GRAINE OCCITANIE

La Présidente propose au conseil d'affilier la Communauté de communes au réseau GRAINE Occitanie.

Le GRAINE a pour objet la promotion et le développement de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie. La mise en réseau des acteurs EEDD est transversale à l'ensemble de son projet.

L'association conduit des actions d'intérêt général et poursuit un objectif d'utilité sociale. Elle contribue par ses activités à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social et au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale. Elle concourt à la transition énergétique, au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales, environnementales et participatives.

Plus particulièrement, l'adhésion au GRAINE permet d'accéder aux centres de ressources pédagogiques en région (plus de 5000 références), de participer aux journées de rencontres et d'échanges de pratiques, d'être référencé sur le site Internet, de recevoir la revue régionale des adhérents. Elle permet de bénéficier d'outils et d'information sur les dispositifs nationaux et régionaux, tels le PNNS (Plan National Nutrition Santé) et le PRSE (Plan Régional Santé Environnement). Le coût annuel de l'adhésion est de 200 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à la majorité moins une abstention, décide d'adhérer au réseau GRAINE.

- MÊME SÉANCE -

N° 20.0907.04 - PLAN DE FINANCEMENT - PROGRAMME SCOLAIRE À DÉGAGNAC

La Présidente fait part des dernières estimations au stade Avant-Projet Sommaire (APS) du maître d'œuvre pour l'opération de réaménagement et de mise aux normes de

l'école de Dégagnac. Les travaux s'élèveraient à 931 906 euros HT, ce qui porterait, en incluant les divers honoraires, étude de sol, désamiantage, relogement des élèves etc., le montant total de l'opération à 1 125 976 euros HT.

La Présidente propose de valider ce coût prévisionnel et de solliciter les aides de l'État, du Département du Lot et de la Région, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT : 1 125 976 €

RECETTES	%	Montant
Etat DETR	44,4%	500 000 €
Département du Lot	7,5%	84 448 €
Département du Lot (majoration amélioration énergie)	10,0%	112 598 €
Région Occitanie	2,0%	22 000 €
Autofinancement	36,14%	406 930 €
TOTAL	100,0%	1 125 976 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à la majorité moins une abstention :

- valide le montant de l'opération et le plan de financement présenté ;
- charge la Présidente ou son représentant de solliciter les partenaires financiers et d'engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
9/07/20		Séance ordinaire du conseil communautaire	
09/07/20	01	Désignation d'un délégué auprès de l'ACIR Compostelle	2020-83
09/07/20	02	Programme artistique et culturel de territoire (PACTe) tarifs des spectacles	2020-83
09/07/20	03	Adhésion au réseau graine Occitanie	2020-84
09/07/20	04	Plan de financement – programme scolaire Dégagnac	2020-84

III. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

- La Présidente fait le compte rendu de son rendez-vous avec Monsieur le Préfet du Lot et informe le conseil que le Préfet fera une visite du territoire le 10/09/2020 après-midi (programme de la visite en cours d'élaboration).
- Date de la prochaine **Commission Services à la personne (CoPil MSAP)** : **17/09/2020 à 18 h à Salviac**